



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTÉE N°02-2026/CAPL
Relatif à une prestation d'assistance aux opérations d'investissement**

Objet : Cahier des charges

Objet du marché à procédure adaptée :

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA
CAPL**

LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Zone industrielle – Vallée de Tipaerui – B.P. 5383

Pirae -TAHITI- Polynésie française

Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

.....

1 CONTEXTE

Ce marché vise à sélectionner un prestataire capable d'accompagner la CAPL pour mener à bien ses opérations d'investissement, en tenant compte des spécificités locales et des besoins propres à ses opérations que ce soit au niveau administratif et technique.

2 Lot unique

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations attendues. Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toute installation, matériel, consommables et équipements nécessaires pour réaliser toutes les missions et prestations décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à l'impression et à la gestion des déchets associés ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre :

Le titulaire prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services.

Prescriptions techniques particulières :

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations définies ci-dessous conformément aux délais d'exécution précisé. L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'une des prestations ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des prestations) entre l'entreprise et la CAPL.

La prestation d'assistance consiste à assurer à partir de mars 2026 et pendant un an :

- Appui au montage administratif et financier des opérations d'investissement, incluant la constitution des dossiers, le respect des procédures internes et des cadres réglementaires applicables
- Suivi des dossiers de financement liés aux investissements de la CAPL.
- Analyse et évaluation des besoins en investissement.
- Accompagnement dans la planification et l'exécution des opérations d'investissement.

- Rédaction d'un rapport mensuel d'avancement et de synthèse pour la direction de toutes les opérations d'investissement en cours et à venir sur l'exercice en cours.
- Participation aux réunions et interactions avec les partenaires institutionnels et financiers.
- Appui à la mise en œuvre des stratégies de financement et d'optimisation budgétaire.